

Relevé de décisions du Conseil Municipal du 9 Octobre 2026 à 20h00

Étaient présents :

Mesdames : CARLIER Marie, LOCATELLI Sophie, RATEAU Déborah, TARDIT Clémence, TARDIT Virginie.

Messieurs : BROUSSET Alexandre, COPPEAUX Vincent, GARNIER Bernard, MASSÉ Sébastien, PAILLARD Régis, PETIT Lionel, RENAULT Philippe, VIRELY Jean-Marie.

Absent(s) ayant donné pouvoir : GUILLAUME Ginette (pouvoir à RATEAU Déborah), SOOKHOO PARIZOT Isabelle (pouvoir à PETIT Lionel).

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : TARDIT Clémence.

Délibérations :

Audit énergétique du SICECO :

Cet audit consiste dans un premier temps à faire un état des lieux du bâtiment actuel de l'école publique tant d'un point de vue du bâti (isolation, menuiseries) que des systèmes (chauffage, ventilation, éclairage) puis nous proposer toute une liste de préconisation de travaux afin de réaliser des économies d'énergie.

La réalisation de cet audit nous permettra dans un second temps de bénéficier du programme de subvention mis en place par le SICECO, l'Appel à Projet « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ».

Coût général : 3 993,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte le devis du SICECO avec une dépense estimée pour la commune de 1 331,24 €,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Achat de chaises :

Les habitants se plaignent des chaises de l'ERL qui sont inconfortables.

Madame la Maire souhaite faire un test dans la petite salle de l'ERL avec des chaises pliantes rembourrées plus confortables.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Donne l'autorisation à la maire de commander 20 chaises entre 30 et 50 € la chaise.

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Approbation du règlement d'intervention du Fonds Façade :

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Approuve le règlement d'intervention du Fonds Façade de la commune d'Epoisses,

Dit qu'il sera affiché,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Factures de l'Association du Château d'Epoisses :

Cette contribution communale participe au paiement du salaire d'une personne à l'accueil du château pendant l'été en lien avec une convention entre la commune et l'Association du Château d'Epoisses.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte le paiement des deux factures de 2025 et 2026, soit un total de 2 280,00 €,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention(s) : 2

Déposé en Sous-Préfecture

Don :

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Reporte la délibération en fonction de l'avancement du dossier.

Le chèque ne sera pas encaissé maintenant.

Jean-Marie VIRELY ne participe pas au vote.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Plan canicule des écoles :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise la Maire à demander des subventions auprès des différents organismes qui proposent des plans canicule pour les écoles,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Licence IV :

Madame la Maire annonce avoir eu la réponse de la Préfecture concernant cette Licence IV : elle est active, la commune peut l'acheter.

Le prix négocié est de : 11 500 €.

L'achat se fera par acte notarié auprès du notaire de Dominique SIMONNEAU.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte l'achat de la licence IV de Dominique SIMONNEAU au prix de 11 500 € hors frais de notaire,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Prochaine réunion : le jeudi 5 Novembre 2026 à 20h00.

La séance est levée à 23h15.